

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu La loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu La proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu Le Décret N°2007-300 du 17 juin 2007 portant composition du Gouvernement et le Décret N°2007-368 du 03 août 2007 qui l'a modifié ;

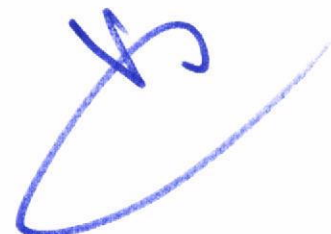
***DECRETE***

Article 1<sup>er</sup> Pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 inclus, **Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO**, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale, est chargé de l'intérim de **Monsieur Félix T. HESSOU**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique pendant son absence.

Article 2 Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 octobre 2007

Le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement



**DR Boni YAYI**

**AMPLIATIONS :**

PR : 2 - AN : 4 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - MISP : 4 - SGG : 2 -  
AUTRES MINISTERES : 25 - DEPARTEMENTS : 12 - JORB : 1